

Définition	Interprétation et commentaires																		
<p>B.3 ÉLÈVE HANDICAPÉ PAR UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE GRAVE</p> <p>3.1 Déficience motrice grave — Code 36</p> <p>L'élève ayant une déficience motrice grave est celui ou celle dont le système neuromoteur, évalué par un ou une spécialiste¹, révèle un ou plusieurs troubles d'origine nerveuse, musculaire ou ostéoarticulaire².</p> <p>L'élève « handicapé ou handicapée par une déficience motrice grave » est celui ou celle dont l'évaluation fonctionnelle révèle, en dépit de l'aide de la technologie, l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – limites fonctionnelles graves pouvant requérir un entraînement particulier et une assistance régulière pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne; – limites importantes sur le plan de la mobilité (mobilité et déplacement) requérant une aide particulière pour le développement moteur ainsi qu'un accompagnement dans les déplacements ou un appareillage très spécialisé. <p>Ces limites peuvent s'accompagner de limites importantes sur le plan de la communication qui exigent le recours à des moyens de communication substitutifs.</p> <p>Ces limites rendent nécessaires un entraînement particulier et un soutien continu³.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une ou un médecin généraliste ou une ou un médecin spécialiste est en mesure de diagnostiquer une déficience motrice grave chez un ou une élève. 2. En général, les déficiences physiques graves sont celles qui affectent les mouvements de la personne parce que les centres nerveux qui commandent la contraction musculaire ont subi des dommages ou des lésions, que le squelette présente des malformations congénitales, ou encore en raison de l'amputation d'un ou de plusieurs membres. Les dommages sont d'origine nerveuse, musculaire ou ostéoarticulaire. <p style="text-align: center;">DÉFICIENCES MOTRICES</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">1. Atteintes neurologiques</td> <td style="width: 33%;">2. Atteintes musculaires</td> <td style="width: 33%;">3. Atteintes ostéoarticulaires</td> </tr> <tr> <td>1.1 Ataxie de Friedreich</td> <td>2.1 Dystrophie musculaire</td> <td>3.1 Malformations congénitales</td> </tr> <tr> <td>1.2 Paraplégie et tétraplégie</td> <td></td> <td>3.2 Spina bifida</td> </tr> <tr> <td>1.3 Déficience motrice cérébrale</td> <td></td> <td>3.3 Amputations</td> </tr> <tr> <td>1.4 Traumatisme crânien</td> <td></td> <td>3.4 Arthrite rhumatoïde juvénile</td> </tr> <tr> <td>1.5 Épilepsie non contrôlée</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ol style="list-style-type: none"> 3. L'élève éprouve des limites dans l'accomplissement d'activités normales, et ce, de façon importante et persistante. Ces limites rendent nécessaire, en dépit de l'aide technologique, un soutien continu de l'élève. Par soutien continu, on entend un besoin d'aide (ex. : accompagnateur, accompagnatrice) permanent. Sans la présence ou la disponibilité d'une telle personne, l'élève ne pourrait fréquenter l'école. Cependant, elle peut être affectée au soutien d'un ou plusieurs élèves. Pour classer un ou une élève dans cette catégorie, on doit tenir compte du diagnostic posé et des services qu'on devra lui donner ou dont il ou elle a besoin. 	1. Atteintes neurologiques	2. Atteintes musculaires	3. Atteintes ostéoarticulaires	1.1 Ataxie de Friedreich	2.1 Dystrophie musculaire	3.1 Malformations congénitales	1.2 Paraplégie et tétraplégie		3.2 Spina bifida	1.3 Déficience motrice cérébrale		3.3 Amputations	1.4 Traumatisme crânien		3.4 Arthrite rhumatoïde juvénile	1.5 Épilepsie non contrôlée		
1. Atteintes neurologiques	2. Atteintes musculaires	3. Atteintes ostéoarticulaires																	
1.1 Ataxie de Friedreich	2.1 Dystrophie musculaire	3.1 Malformations congénitales																	
1.2 Paraplégie et tétraplégie		3.2 Spina bifida																	
1.3 Déficience motrice cérébrale		3.3 Amputations																	
1.4 Traumatisme crânien		3.4 Arthrite rhumatoïde juvénile																	
1.5 Épilepsie non contrôlée																			